



Bulletin d'information du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Pour recevoir notre publication :  
Service de Médiation  
pour l'Aéroport de Bruxelles National  
Administration de l'Aéronautique  
Centre de Communication Nord  
Rue du Progrès, 80<sup>boîte 5</sup>  
1030 Bruxelles  
☎ 02.206.32.32  
☎ 02.206.32.30  
✉ [mediation.airport@mobilite.fgov.be](mailto:mediation.airport@mobilite.fgov.be)

N° 1 – Juillet 2002

## Editorial

Informier, dialoguer, communiquer, tels sont les objectifs que se fixe le Service de Médiation dans ses relations avec les voisins, les riverains et les acteurs de l'aéroport de Bruxelles-National.

Informier, car les procédures et routes aériennes ne sont pas faciles à comprendre, et que tant de facteurs extérieurs influent sur le comportement des avions et l'endroit où ils évoluent dans le ciel.

Dialoguer, car le Forum de Concertation sera un outil primordial de rencontre entre toutes les personnes concernées par l'exploitation de cet aéroport ; et que tout dialogue est constructif.

Communiquer, car tant de renseignements pertinents ne sont pas assez diffusés pour permettre à chacun de mieux comprendre le pourquoi des survols d'avions.

Le Service de Médiation est autonome et indépendant des exploitants aéroportuaires et des compagnies aériennes. Il se veut le relais compétent et efficace devant permettre à tout le monde de travailler concrètement et efficacement,

dans chaque région que l'on se trouve, pour ensemble avec les riverains, les communes, les régions, les associations et le monde aéronautique aboutir à une amélioration considérable des conditions d'exploitation de cet aéroport.

Un juste équilibre entre les intérêts économiques et environnementaux doit être trouvé, pour que chacun puisse avoir droit à un environnement meilleur et je m'engage à tout mettre en œuvre pour y arriver.

**Philippe TOUWAIDE**

Licencié en Droit Aérien  
Médiateur de l'Aéroport  
Directeur du Service de Médiation

## Numéro

# 1

Voici le premier numéro du journal électronique d'information du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National, « Air Media », qui se veut un lien d'information entre tous les riverains de cet aéroport, les communes voisines, les opérateurs et compagnies aériennes ainsi que toutes les associations de défense de l'environnement qui, chacun en ce qui les concerne, se préoccupent des nuisances occasionnées par, dans et autour du site de l'aéroport de Bruxelles-National.

Si vous souhaitez utiliser cet outil pour transmettre des informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Isabelle Vanlathem au 02/206.32.62 !



## Premier juillet 2002 : Encore moins d'avions bruyants !

La deuxième étape de l'élimination progressive la nuit des avions anciens et bruyants s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet 2002. A cette date, le chiffre de bruit individuel toléré par mouvement d'avion ( Quota Count ) est passé de 20 à 16. Avec un Quota Count maximal de 16 pour tout mouvement d'avion la nuit, sont donc éliminés définitivement, des avions gros porteurs comme le DC-10 (375.000 kilos et un chiffre de quota de 19) ; ou encore un tiers des Boeing 727 recertifiés qui ont un quota de 17.

La dernière étape de la

généralisation du système des quotas est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le chiffre de quota tombant définitivement à 12 et entraînant de ce fait l'élimination totale et définitive de tous les avions bruyants du type Boeing 727 recertifiés à l'aéroport de Bruxelles-National.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'ensemble des avions volant la nuit appartiendront à la nouvelle génération d'avions modernes, plus silencieux et moins polluants et seront des types d'appareils Boeing 757, MD-11 ou Boeing 737.

## Hushkits

L'Arrêté paru au Moniteur belge le 17 avril 2002, interdit sur l'ensemble du territoire pendant les périodes de nuit (23 à 06 heures locales) l'utilisation d'avions recertifiés ou anciens, dont le taux de dilution est inférieur à 3 ; et ce à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2003. En d'autres termes, les avions recertifiés après pose d'une tuyère au bout des réacteurs, autrement dit les avions « hushkittés » - principalement de type Boeing 727 - ne seront plus autorisés de façon générale, à opérer en Belgique dès juillet 2003 !

## Première réunion du Forum de concertation pour l'aéroport

Le Forum de Concertation pour l'Aéroport de Bruxelles-National s'est réuni pour la première fois le mardi 18 juin 2002. La Région flamande a été appelée par tirage au sort à désigner le Président du Forum pour la première année, la Région de Bruxelles-Capitale pour la deuxième année.

Monsieur Dolf CAUWELIER, ancien parlementaire, fondateur et représentant du groupe « Wakker Tervuren » a été élu à l'unanimité Président du Forum jusqu'en juin 2003. Le Forum se réunira au moins 4 fois par an, la prochaine réunion est programmée pour le 19 septembre 2002.

## Pas de travaux aux pistes

Selon les informations qui nous été communiquées par l'exploitant aéroportuaire BIAC, aucun chantier de longue durée n'est programmé aux pistes ou aux routes de circulation au sol durant l'été 2002.

## Site Internet & Adresse électronique...

Parcourez notre site internet [www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be), vous y trouverez des informations détaillées sur l'utilisation des pistes, les procédures aériennes, l'historique de l'aéroport, l'inventaire de la législation en matière de lutte contre les nuisances des avions.

Vous souhaitez nous écrire, nous contacter, faire part de vos remarques ou de suggestions ? Contactez-nous par courrier électronique à [mediation.airport@mobilite.fgov.be](mailto:mediation.airport@mobilite.fgov.be)